



# Arnex Info n°4

NOVEMBRE 2022

Bulletin d'informations officiel de la Commune d'Arnex-sur-Orbe



ARNEX-SUR-ORBE

Administration communale  
Rue de la Gare 8 - 1321 Arnex-sur-Orbe  
024 441 51 37- [www-arnex-sur-orbe.ch](http://www-arnex-sur-orbe.ch)



Greffe, secrétariat communal

[greffe@arnex-sur-orbe.ch](mailto:greffe@arnex-sur-orbe.ch)

Mardi de 9h00 à 10h30 – Jeudi de 18h30 à 19h30

Bourse communale, service des finances :

[bourse@arnex-sur-orbe.ch](mailto:bourse@arnex-sur-orbe.ch)

024/441 51 37

Contrôle des habitants, police des étrangers :

[habitants@arnex-sur-orbe.ch](mailto:habitants@arnex-sur-orbe.ch)

Mardi de 19h00 à 20h00 - Jeudi de 9h00 à 11h00



Location des salles communales

[location@arnex-sur-orbe.ch](mailto:location@arnex-sur-orbe.ch)

# Conseil général

---

## ORDRE DU JOUR

Séance du jeudi 15 décembre 2022 à 20h00 à la salle de Bulande.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2022
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard le samedi 10 décembre 2022)  
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 06/2022 Budget 2023
6. Préavis 07/2022 Indemnités des membres de la municipalité
7. Divers

Les préavis municipaux, les rapports des commissions ainsi que le budget 2023 seront à disposition des conseillers dès le mardi 13 décembre 2022 au sous-sol du collège. D'autre part, les préavis municipaux ainsi que le budget seront publiés sur le site internet communal d'ici le lundi 28 novembre 2022.

Une verrée offerte par la commune suivra la séance.

La secrétaire – Amandine Gonçalves (079 543 63 08)

# Avis municipal

---

## SERVICE HIVERNAL - DENEIGEMENT

La Municipalité rappelle à la population l'art. 5, alinéas 2 et 3, du Service hivernal du règlement d'application de la loi sur les routes (RLRou ; BLV 725.01.1).

Alinéa 2 : Lors du déblaiement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits.



Alinéa 3 : Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.

La Municipalité se décharge de toute responsabilité concernant des éventuels dégâts causés par le déneigement, notamment aux aménagements extérieurs proches des routes cantonales et communales.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la loi cantonale sur les routes (LRou ; BLV 725.01), son règlement d'application ainsi que le code rural et foncier (CRF ; BLV 211.41). Ces documents sont téléchargeables sur le site internet communal [www.arnex-sur-orbe.ch](http://www.arnex-sur-orbe.ch) sous la rubrique: actualités – pilier public.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

La Municipalité

## RECENSEMENT DES CHIENS POUR L'ANNEE 2023

En application du règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC ; BLV 652.31.1), la Municipalité d'Arnex-sur-Orbe informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau communal jusqu'au 10 février 2023 :



- a) Les chiens acquis ou reçus en 2022 (présentation du carnet de vaccination). Les chiens nés en 2022 et restés en leur possession.
- b) Les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2022 pour radiation.
- c) Tout chien en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé.

**Les personnes ayant fait le nécessaire durant l'année 2022 n'ont rien besoin de faire**

La préposée au contrôle des habitants est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**RAPPEL : ces annonces sont de l'entière responsabilité du propriétaire et, en cas d'oubli d'annonce, les contrevenants sont passibles d'une amende de frs 100.- au maximum.**

le contrôle des habitants (et des chiens)



Venez découvrir les décorations de l'Avent dans les rues du village. Durant le mois de décembre, il y aura 21 fenêtres avec verrée, dès 18h30 et 3 fenêtres uniquement à admirer les 13,17 et 23 décembre.

1	Famille Meylan	Route de Bofflens 12B
2	<b>La jeunesse</b> <b>Téléthon</b>	<b>Salle de réception en Bulande, fondue sur inscription 078.905.64.74, vente en faveur du téléthon, match de foot: Serbie-Suisse</b>
3	Famille Larqué	Buvette du foot, apéro d'au revoir et quizz villageois
4	Mirella et Bernard Bovet	Ruelle du Château 6
5	Famille Lavenex Nadia et Gabriel	Rue de la Gare 13
6	Famille Siegenthaler	Ruelle de la Riaz 3
7	Nadine, Amandine et Danuta	La cour du Château, chemin du Château 5B
8	Famille Moullet	Rue de Sangolin 12
9	<b>UAPE</b>	Collège
10	Famille Roch	Rue de la Tuilière 1
11	Familles Risse, Monnier - Morel	Ruelle de la Forge 6
12	Carottes Courbes	Route de Pommaples 21
13	<b>Ecole d'Arnex, 4 classes</b>	<b>Collège, chantée dans la cour du collège dès 18h30 sauf en cas de tempête</b>
14	Famille Greco	Chemin de Bulande 8Bis
15	Famille Pasche -Pichon	Rue du Vignoble 9
16	Famille Dubi	Chemin du Moulin 2B
17	Christine E-Azombo	Ruelle du Vieux Lausanne 3
18	Famille Ditroi	Route de Pommaples 6B
19	Famille Bovet	Ruelle du Château 4
20	<b>La Paroisse</b>	<b>19h dévoilement de la fenêtre et verrée ; 19h30 dans l'église contes/chants de Noël avec la présence du chœur d'hommes</b>
21	Famille Pilet	Ruelle de la Condémine 7
22	Thérèse Stöckli et Gérald Ambresin	Ruelle de la Loge 7
23	<b>La gym Saute-Mouton</b>	Grande salle
24	Famille Lavenex Chris, Philippe et Claudine	Route d'Orbe 14



---

Samedi 17 décembre, le chœur mixte d'Arnex se fait un plaisir d'organiser un concert de Noël à l'église d'Arnex à 19 h avec notre nouvelle et jeune directrice Ana Carolina Suarez, après quoi, nous partagerons un moment convivial au caveau de Bernard Gauthey. Venez nombreux nous soutenir.

A bientôt

Josette Bovet, Présidente de la société du Chœur Mixte



\*\*\*\*\*

## Informations diverses de la municipalité



---

### DECORATIONS LUMINEUSES - ECONOMIE D'ENERGIE

Au regard des risques de crise énergétique annoncés par nos autorités fédérales et cantonales, La Municipalité en appelle à la responsabilité de chacun pour faire preuve de bon sens dans sa consommation quotidienne des ressources concernées. S'agissant des décorations lumineuses, il est recommandé de les éteindre à partir de 23 heures. Suivant l'évolution de la situation, des mesures plus contraignantes pourraient être prises.

### RESULTAT DU CONTRÔLE RADAR – ROUTE D'ORBE

Un contrôle a été effectué par la Gendarmerie le 20 septembre de 11h10 à 12h25. Sur 107 véhicules contrôlés, un seul d'entre eux a été dénoncé.

## POLICE CANTONALE VAUDOISE

Le poste mobile de la gendarmerie de proximité sera disponible pour la population vers le pilier public l'après-midi du vendredi 9 décembre 2022.

## VENTE DE SAPINS DE NOEL

La traditionnelle vente de sapins suivi de l'apéritif organisé par la Municipalité aura lieu le samedi 17 décembre à 10h00 sur la place de la grande salle.

## HORAIRES DE LA DECHETTERIE DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

La déchetterie sera ouverte les samedis 24 et 31 décembre 2022 et elle sera fermée les lundis 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023.

## VACANCES DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat communal sera fermé du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier 2022.

La bourse communale sera fermée du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier 2022.

Le contrôle des habitants sera fermé du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022 et du lundi 9 janvier au vendredi 13 janvier 2023.

Le personnel du bureau communal vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.



---

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La fin de l'année 2022 approche à grands pas et il est temps de donner un coup d'œil dans le rétroviseur. On se réjouissait de la fin de l'épidémie, mais voilà que la guerre déclarée en Ukraine nous a remis dans la réalité. La distribution d'énergie en Europe a été complètement bouleversée. Nous devons faire des économies pour ne pas subir des manques pendant l'hiver. Mais aux dernières nouvelles le ravitaillement devrait être assuré.

La saison d'été a été très chaude et sèche. La nappe d'eau potable de Bioutaz est descendue à un niveau respectable. Nous avons pu passer cette période sans trop de restrictions, chacun a fait attention à préserver au mieux ce bien précieux : l'eau. Le niveau est remonté et la cote est revenue à la normale. Cette période chaude nous a fait repousser la plantation sur la place. Elle va débiter ces prochains jours. L'inauguration est prévue l'année prochaine.

L'année à venir est pleine d'incertitudes, mais restons optimistes, les restrictions ne devraient pas être trop importantes. Merci de suivre les directives édictées par la Berne fédérale et le canton. La Municipalité va continuer à offrir aux habitants d'Arnex un patrimoine le mieux entretenu possible.

Le Syndic et les Municipaux vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2023.

Le Syndic